**Règlement Endurance VTT du Serre de Planèze 2025 – 07800 Saint Georges les bains**

**ARTICLE 1 : Présentation**

L’**Endurance VTT des éoliennes du Serre de Planèze** se déroulera le 14 Avril 2024. L’organisateur est le Bike Club Portois, en partenariat avec la mairie de Saint Georges les Bains.

Plusieurs catégories seront proposés : 4H en duo, 3H en solo, enfants.

La zone d’accueil s’effectuera au niveau de l’Eolienne 3 (retraits des dossards, zone de relais, pointage, point spectateur). Le départ se fera au niveau de l’éolienne 1.

Les voitures spectateurs seront stationnés en amont des éoliennes pour ne pas perturber le déroulement de l’épreuve.

Deux circuits seront proposés, avec un parcours pour les enfants et un parcours pour les adultes. Les parcours sont tracés sur la commune de Saint Georges les bains, au niveau du Parc Eolien du Serre de Planèze.

Les parcours sont à la fois techniques à travers les bois mais aussi roulant (30 % de piste) afin de faciliter les dépassements. Le circuit comprend quelques zones techniques.

Le circuit de cette endurance est d’une longueur d’environ 5 km pour les adultes et de 2 km pour les enfants. Vous pouvez consulter le parcours [**en cliquant sur ce lien.**](https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1bMG0kArGEwKfxFaxD0Z_x8nKa5mysQw&usp=sharing)

**ARTICLE 2 : Inscriptions**
Inscription en ligne sur le site sport connect
Inscription sur place possible au niveau de l’éolienne 3 du parc Eolien du Serre de planèze le matin de 8h00 à 10h00.

Le nombre maximum participants sera limité à 150, sur la base des premiers inscrits.

**ARTICLE 3 : Programme**

Dimanche 13 Avril 2025

• De 8h00 à 10h00 : Inscriptions ou retrait des dossards, des plaques par l’organisation
• 10h00 : Départ enfants toutes catégories
• 11h00 : Arrivée enfants toutes catégories
• 12h00 : Départ 4H Duo
• 13h00 : Départ des 3H Solo
• 16h00 : Arrivée 4h solo et 3h solo
• 16h30 : Pot de l’amitié

Les arrivées et les départs se feront au lieudit « Serre de Planèze » sous l’éolienne 3

**ARTICLE 4 : Catégories d’équipes et durée de l’épreuve**

Enfants : 8-10 ans : 3 tours => environ 30mn (10mn \*3tours)
Enfants : 10-12 ans : 5 tours => environ 45mn (8mn \*5tours)
Enfants : 12-14 ans : 7 tours => environ 1H (8mn \*7tours)
Solo (H&F) : 3h minimum
Solo électrique (H&F) : 3h minimum
Duo (H&F) : 4h minimum
Duo électrique (H&F) : 4h minimum

**ARTICLE 5 : Formalités et documents.**

Autorisation parentale.

Les concurrents non majeurs (moins de 18 ans) présenteront obligatoirement une autorisation parentale remplie et signée de leurs parents.
Ce document sera renvoyé ou rempli avec le bulletin d’inscription dans les délais exigés à l’article 2.
Dans le cas contraire il sera strictement interdit aux concurrents mineurs de participer à la course.

Déclaration de bonne santé.

Les participants déclarent être en bonne santé et condition physique. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être mis en cause pour un problème de santé survenu durant l’épreuve. Les coureurs affiliés à un club annexeront une copie de leur licence au bulletin d’inscription.

**ARTICLE 6 : Modalités pratiques et administratives.**

Un bureau d’accueil sera installé sous l’éolienne 3 où sera remis à chaque capitaine d’équipe, dès son arrivée l’emplacement de sa zone de relais et ils recevront en même temps une plaque à numéro.

*Assurances :*
Il est vivement conseillé à chaque concurrent d’être couvert par une assurance familiale, voire par une assurance individuelle.

*Vélos :*
Les vélos (VTT) utilisés pour les endurances doivent être en parfait état de marche.
Chaque équipe se dote au minimum d’un vélo type VTT exclusivement (pas de vélo de route ou cyclocross).
Les organisateurs se réservent le droit de vérifier les vélos à n’importe quel moment de la compétition.
Si un responsable constate un danger sur un vélo, il le signalera à l’équipe qui devra y remédier sous peine d’exclusion de la course.

*Casque :*
Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée de l’épreuve.
Après avertissement, les tours réalisés sans casque ne seront pas comptabilisés.

*Plaques de cadre :*
Chaque équipe recevra une plaque reprenant le numéro de l’équipe.
Celle-ci sera remise au secrétariat et elle devra rester visible durant toute la durée de l’épreuve.
La visibilité de la plaque sur le vélo est obligatoire au même titre que le casque.
La direction de course se réserve le droit de sanctionner l’équipe qui ne respectera pas ces consignes.

*Remplacement :*
En cas de remplacement d’un ou plusieurs membres de l’équipe qui se serai(en)t désisté(s), après inscription, il est impératif que l’organisation en soit informée et que les différentes déclarations sur l’honneur des remplaçants soient remises avant le départ de la course aux organisateurs.

Chaque participant devra s’engager à respecter la réglementation via un formulaire lors de l’inscription.

**ARTICLE 7 : Classement**

*Enregistrement des tours :*
L’enregistrement des tours durant les épreuves se fera manuellement.

Lorsque le coureur passe sur la zone de contrôle il sera pointé à chaque tour.
Pour l’enregistrement des tours, il est donc primordial que le coureur n’oublie pas de se munir de la plaque de cadre
Si tel n’était pas le cas, l’organisation n’est pas responsable de la « non-comptabilisation » des tours.

*Relais :*
Les passages de relais devront se faire obligatoirement dans la zone définie par l’organisation et précisé lors du briefing de la course.
Il est strictement interdit d’effectuer son relais en dehors de cette zone, au risque de voir l’équipe disqualifiée. Il faut à tout moment évacuer la zone des relais afin d’y garantir la sécurité.
Aucune équipe ne pourra se faire aider par un véhicule motorisé ou non.
La fréquence des relais est laissée à l’appréciation des participants.

*Classement :*
Les résultats seront communiqués de manière permanente.
Seule l’horloge officielle de l’organisation primera. Le classement se fera sur la distance accomplie en fonction des temps impartis pour chaque catégorie ou du nombre de tours pour les enfants.
Les équipes décidant de ne pas effectuer un dernier tour pour dépasser les 6 h de course marqueront la distance qu’ils ont effectivement accomplie au moment du dernier passage.
Pour ces coureurs, le départage des ex-æquo se fera sur base du temps.

**ARTICLE 8 : En cas de problème**

Le coureur se trouvant en difficulté sur le parcours devra rejoindre le point de départ sans mettre en danger les participants présents sur le circuit.
Les équipes s’engagent à respecter le parcours défini. Le non-respect de cet article entraînera l’annulation du tour entrepris.
En cas de récidive, l’équipe entière sera mise hors course sans contestation possible.
Des commissaires de course seront présents sur le parcours.
Toute conduite jugée dangereuse par les commissaires de course sera sanctionnée après avertissement préalable.
Le respect entre participants, organisateurs et spectateurs est de rigueur pour le bon déroulement de la compétition.
Seuls les organisateurs sont habilités à pénaliser une équipe.

**ARTICLE 9 : Décharge**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d’accidents, de vols, pertes, dégâts ou dégradations du matériel des coureurs.
Chaque équipe respectera les consignes de sécurité.
Aucune vente de produits (boissons ou articles divers) ne sera autorisée.

**ARTICLE 10 : Acceptation du règlement**

En signant le formulaire d’inscription chaque responsable d’équipe déclare que par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s’engage à respecter celui-ci de la façon la plus stricte.